

**FKS CSSP CSP**

## **Rapport annuel 2018**

**Coordination suisse des sapeurs-  
pompiers CSSP**

# Avant-propos

Chères lectrices et chers lecteurs,

Je suis heureux de pouvoir vous présenter le rapport annuel 2018 de la CSSP. Cette édition, aux contenus brefs et percutants, a pour objectif de présenter les activités et les affaires les plus importantes de la CSSP menées l'année dernière dans ses différents champs d'action, ainsi que la coopération dans différents domaines avec les partenaires les plus divers et variés.



Mais ce rapport nous offre aussi la possibilité unique de remercier les instances de sapeurs-pompiers, les collaborateurs du secrétariat général et l'ensemble des partenaires, divers et variés, cités plus haut pour leur agréable et constructive collaboration. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à faire progresser l'organisation des sapeurs-pompiers en Suisse et à garantir que les sapeurs-pompiers de Suisse puissent, en tant qu'organisation de milice ou professionnelle, force d'intervention rapide et fiable, fournir une contribution essentielle à la protection de la population et des biens matériels de celle-ci. La Coordination suisse des sapeurs-pompiers fournira, elle aussi, sa contribution - avec énergie et vitalité!

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport annuel.

Stefan Häusler, secrétaire général CSSP

## Mentions légales:



Coordination suisse des  
sapeurs-pompiers  
Christoffelgasse 6  
3011 Berne



[info@feukos.ch](mailto:info@feukos.ch)



031 505 11 18



[www.feukos.ch](http://www.feukos.ch)

# Table des matières

---

<b>1. Coordination et harmonisation dans le domaine de la formation des sapeurs-pompiers</b>	<b>4</b>
1.1 Domaine des cours	4
1.2 Documents de formation	5
<b>2. Représentation des intérêts de la CSSP auprès de la Confédération</b>	<b>5</b>
2.1 Procédure législative	5
2.2 Participation à des groupes de travail, des organes et des projets	6
<b>3. Publication de fiches d'information</b>	<b>7</b>
<b>4. Quality Label</b>	<b>7</b>
<b>5. Assurances des sapeurs-pompiers</b>	<b>8</b>
<b>6. Collaboration avec des partenaires</b>	<b>8</b>
<b>7. Informations du secrétariat général</b>	<b>10</b>
7.1 Evaluation développement organisationnel	10
7.2 Nouveau règlement du personnel	10
7.3 Changement de personnel	10
7.4 Déménagement du secrétariat général	10
<b>8. Statistiques</b>	<b>10</b>
8.1 Le nombre total d'organisations de sapeurs-pompiers est quant à lui en légère baisse	11
8.2 Les effectifs diminuent dans la fourchette habituelle	12
8.3 À nouveau davantage de femmes dans les sapeurs-pompiers	12
8.4 Près d'un tiers des personnes affectées sont des cadres	13
8.5 Le nombre d'interventions a augmenté	13
8.6 Conclusion	15
<b>9. Comptes annuels</b>	<b>16</b>

# Rapport annuel

---

## 1. Coordination et harmonisation dans le domaine de la formation des sapeurs-pompiers

Les activités de coordination et d'harmonisation dans le domaine de la formation ont été poursuivies intensément pendant l'exercice sous revue. L'objectif visé est de faire en sorte que la formation dispensée dans les corps de sapeurs-pompiers repose toujours plus sur les mêmes bases acceptées par tous les cantons et la Principauté du Liechtenstein.

D'une part, les cours de formation initiale et complémentaire mis sur place par la CSSP à l'intention des instructeurs sapeurs-pompiers sont un pilier important de la coordination et de l'harmonisation au niveau national. D'autre part, les documents de formation utilisés dans toute la Suisse permettent d'harmoniser la formation des sapeurs-pompiers.

### 1.1 Domaine des cours

Les cours suivants ont été organisés et réalisés sous la direction de la CSSP pendant l'exercice sous revue:

- Cours de base: 87 nouveaux instructeurs sapeurs-pompiers de toutes les régions du pays ont été formés dans le cadre de trois cours de base.
- Cours de formation complémentaire: sur les 14 cours initialement organisés, 12 seulement ont pu être effectivement réalisés. Les 2 autres cours ont dû être annulés par manque d'inscriptions. Au total, 255 instructeurs sapeurs-pompiers ont suivi des cours de formation complémentaire pendant l'exercice sous revue.
- Cours de protection respiratoire: 50 instructeurs ont été formés dans le cadre de cours de formation technique à enseigner aux sapeurs-pompiers les aspects techniques et tactiques de la protection respiratoire dans le respect des consignes de sécurité spécifiques.
- Conduite d'intervention: 62 instructeurs sapeurs-pompiers (dont 12 francophones et 5 italo-phones) ont été formés dans le cadre de ce cours de formation technique. Durant le cours, l'accent est mis sur la transmission et l'approfondissement des connaissances techniques et tactiques, ainsi que sur les possibilités de formation, afin que les participants au cours soient à même de former les sapeurs-pompiers à la conduite d'intervention.
- Conduite d'événements majeurs: ce cours de la CSSP est le seul qui ne soit pas destiné exclusivement aux instructeurs sapeurs-pompiers, mais également aux cadres des partenaires du système coordonné de protection de la population. Il est donc destiné aux cadres supérieurs appelés à assumer des fonctions de conduite générale d'intervention, mais également aux cadres supérieurs des sapeurs-pompiers, de la police, des services de sauvetage, de la protection civile et des services techniques ainsi qu'à d'autres partenaires (p. ex. l'armée). Durant l'année sous revue, 110 participants ont donc été formés sur les structures de conduite, les modes opératoires relatifs à la maîtrise d'événements majeurs, ainsi que sur les missions et l'organisation des partenaires du système coordonné de protection de la population. Ce cours couronné de succès était organisé pour la première fois à Frauenfeld.
- Le cours ABC a été redéfini et remanié avec le pool de chefs de classe ABC à Monthey. 58 personnes sont déjà inscrites à ce cours et il est donc déjà complet pour l'année 2019.

## 1.2 Documents de formation

Pendant l'exercice sous revue, les travaux intensifs d'élaboration et de révision de documents de formation de la CSSP se sont poursuivis dans le cadre de nombreux projets. À cette occasion, il convient en particulier de mentionner les activités suivantes:

- L'accent a été mis sur le manuel «Méthodologie/didactique pour formateurs», et les principes de la formation pour adultes ont été élaborés spécifiquement pour les instructeurs sapeurs-pompiers, afin que leur activité pédagogique dans les cantons ne se limite pas au domaine technique, mais soit également d'une grande qualité aux niveaux méthodique et didactique. Ce manuel a été publié comme prévu en janvier 2019. Il est très apprécié.
- Après la publication du «Manuel Conduite Événements Majeurs» à l'automne 2017, l'aide-mémoire correspondant a été ensuite élaboré comme document d'aide supplémentaire pour les services d'intervention. Cet aide-mémoire est une synthèse des points essentiels du manuel. Il est parfait également par son format B6 qui permet aux chefs d'intervention potentiels de l'avoir sur eux en permanence en cas d'événement majeur.
- La CSSP a travaillé d'arrache-pied durant l'année sous revue à l'élaboration de la directive Alimentation en eau d'extinction. Cette directive constituera une aide précieuse dans ce domaine assez complexe, en particulier pour les communes responsables de l'alimentation en eau d'extinction. Malheureusement, sur certains points essentiels, aucune entente n'a pu être trouvée avec la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE), laquelle a déjà publié à l'automne 2018 une Directive /instruction relative à l'alimentation en eau d'extinction (W5). La publication de cette directive est prévue pour la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2019, sous forme électronique.
- Pour finir, le manuel Service du matériel a fait l'objet d'une révision complète. Il sera publié en version imprimée et sous forme électronique au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

## 2. Représentation des intérêts de la CSSP auprès de la Confédération

### 2.1 Procédure législative

Durant l'exercice sous revue, la CSSP a rédigé des modèles de prise de position dans différentes procédures de consultation à l'attention des instances et des partenaires intéressés. En outre, la CSSP a soumis chaque fois en son nom sa propre prise de position. Les prises de positions les plus importantes concernaient:

- La révision de la loi sur les télécommunications (LTC)  
Dans le cadre de cette révision, la CSSP avait pour objectif que les sapeurs-pompiers soient exonérés de l'obligation de payer une redevance administrative pour la concession de radiocommunication. Cette requête n'a pas été intégrée à la procédure de consultation, mais la CSSP est parvenue à se faire entendre au cours des débats politiques. Dans le cadre de la consultation parlementaire, les Chambres fédérales se sont finalement mises d'accord pour donner suite à la requête de la CSSP et de ses organisations partenaires, au cours de la procédure d'élimination des divergences, et a exonéré non seulement les sapeurs-pompiers, mais aussi les autres organisations à feux bleus de l'obligation de payer des redevances administratives.  
La CSSP a ainsi remporté une grande victoire, en particulier grâce au lobbying mené avant les débats politiques.
- Train d'ordonnances environnementales du printemps 2019 – modifications de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)  
Il était prévu, lors de cette procédure de consultation, d'interdire complètement, pour des raisons environnementales, l'utilisation d'agents moussants contenant des tensioactifs fluorés à des fins de formation. Cette interdiction a été largement contestée par la CSSP, les instances, les partenaires et diverses autres organisations pour des raisons de sécurité et

de praticabilité. Notre résistance a porté ses fruits: cette interdiction a été supprimée du projet d'ordonnance.

Mais dans la mesure où la protection de l'environnement demeure également une préoccupation de la CSSP, un groupe ad hoc Agents moussants a ensuite été constitué et chargé de travailler sur l'utilisation de tensioactifs fluorés dans le service de lutte contre l'incendie.

- Révision de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)  
Lors de la procédure de consultation relative à la LPPCi, les requêtes déposées par les cantons sont restées largement ignorées. Grâce à l'intervention de la CG MPS, une sous-commission de la CPS-N a été ensuite chargée de résoudre les points de désaccord entre l'OFPP et la CG MPS.
- Révision de diverses ordonnances dans le domaine de la circulation routière
  - Egalité de traitement des véhicules de sapeurs-pompiers et des véhicules à moteur professionnels (plaques de contrôle bleues; art. 13 al. 2 let. d OETV)  
Les véhicules de sapeurs-pompiers seront traités de la même manière que les véhicules à moteur professionnels. Tous les véhicules de sapeurs-pompiers peuvent désormais être enregistrés avec des plaques d'immatriculation bleues (avantage: moins d'impôts et un intervalle de contrôle plus long). Toutefois, une restriction a été prévue, selon laquelle seuls les véhicules ne transportant que des membres et du matériel de l'organisation concernée profiteraient de cette disposition. Ainsi, par exemple, une excursion des seniors avec le véhicule de transport de personnel ne sera plus possible / ne sera plus assurée. En vertu de l'art. 13, al. 4 OETV, les sapeurs-pompiers auront cependant le choix d'enregistrer éventuellement certains véhicules avec une plaque de contrôle blanche.
  - Utilisation nocturne de l'avertisseur à deux sons alternés (art. 16, al. 3 et 4 OCR)  
Les articles ont été modifiés comme nous l'avions demandé. À l'avenir, il sera stipulé par voie d'ordonnance que le gyrophare pourra être utilisé sans l'avertisseur à deux sons alternés pour les déplacements professionnels nocturnes urgents, à condition que le conducteur ne s'écarte pas trop des règles de circulation et ne fasse pas valoir son droit de priorité.
  - Révision des prescriptions relatives au permis de conduire (OPERA 3; art. 3 OAC, etc.)  
L'objectif était d'autoriser les SP à conduire des véhicules jusqu'à 5 tonnes avec un permis de conduire de catégorie B. Cette demande n'a pas été retenue. L'OFROU n'a pas traité cette demande de modification dans le cadre de la consultation, mais il soumettra en 2019 à la nouvelle cheffe de département une proposition portant sur la démarche à suivre. La décision définitive incombera au Conseil fédéral.

## 2.2 Participation à des groupes de travail, des organes et des projets

Le secrétariat général siège dans différents groupes de travail, organes et projets, et y représente les intérêts des (instances de) sapeurs-pompiers. Les thèmes les plus importants étaient les suivants:

- Télécommunications – mise en œuvre de la Stratégie Appels d'urgence  
Durant l'année sous revue, la CSSP a, conjointement avec les représentants compétents de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) et de l'Interassociation de sauvetage (IAS), travaillé à la mise en œuvre de la Stratégie Appels d'urgence.  
L'accent a été mis sur l'introduction du système eCall112 qui permet, dans certaines circonstances, d'émettre automatiquement un appel d'urgence depuis des véhicules récents. Malheureusement, durant l'année sous revue, il n'a pas été possible de concevoir une solution qui réponde aux besoins stratégiques et techniques des organisations à feux bleus et à leurs centrales d'appels d'urgence. Ce retard est dû au fait que les dispositions légales au niveau fédéral ne sont pas (encore) conformes à l'état actuel de la technique et que la question de savoir quel organe responsable doit financer les investissements nécessaires n'est pas clarifiée.  
Outre le thème eCall112, la CSSP, la CCPCS et l'IAS ont travaillé également sur l'objectif stratégique de la constitution d'un organe commun Appels d'urgence. L'objectif d'un tel or-

gane est de discuter et de coordonner selon une démarche interdisciplinaire les questions stratégiques et techniques mais également de tactique d'intervention. Durant l'année sous revue, cet organe a fait l'objet d'une conceptualisation, ses tâches ont été définies et sa composition a été déterminée. Il pourra ainsi devenir opérationnel en 2019.

- Actualisation de la stratégie Protection ABC nationale (2007) de la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC)  
Face à l'évolution des menaces et des dangers, la ComABC a décidé d'élaborer, avec l'aide d'experts, une nouvelle stratégie Protection ABC incluant un plan d'action. Les ébauches correspondantes ont fait l'objet de discussions, dans le cadre de deux ateliers, avec tous les acteurs concernés. La CSSP a participé à ces ateliers avec une délégation de trois personnes et a fait valoir les intérêts des sapeurs-pompiers.
- Etat des lieux ABC  
En ce qui concerne les prestations de la Confédération et des cantons dans le domaine ABC, différentes questions restent en suspens. C'est pourquoi, la plateforme politique du Réseau national de sécurité (RNS) a chargé l'OFPP d'un projet visant à clarifier les responsabilités, les prestations et les déficits dans le domaine de la protection ABC et de présenter les prestations de la Confédération et des cantons relatives à la maîtrise d'événements ABC. Le groupe de travail, dont la CSSP est membre, s'est réuni fin 2018 lors d'une première séance.

Il convient de noter ici que la collaboration avec les différents services fédéraux est constructive et agréable, et nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements.

### 3. Publication de fiches d'information

La CSSP a été régulièrement sollicitée par des tiers (organisations de sapeurs-pompiers, industrie, etc.) pour donner son avis sur des sujets d'actualité, en particulier dans le domaine des interventions anti-incendie. En règle générale, la CSSP a toujours été très réticente à répondre à de telles demandes.

Au cours de l'exercice sous revue, il s'est toutefois avéré que les sapeurs-pompiers avaient grand besoin que la CSSP prenne position. Elle doit donc assumer ses responsabilités en tant que représentante des instances de sapeurs-pompiers. C'est pourquoi la CSISP a décidé de publier désormais des fiches d'information sur des sujets d'actualité. Une première fiche d'information a été publiée en Suisse fin 2018 et présente la position de la CSSP relative à l'ordonnance européenne sur les équipements de protection individuelle (ordonnance UE EPI) et l'ordonnance d'exécution correspondante. La fiche d'information sur la position de la CSSP relative à l'hygiène sur les sites d'intervention et à la séparation noir-blanc a également été publiée fin 2018. D'autres fiches d'information suivront. Consulter régulièrement le site Internet de la CSSP

(<http://www.feukos.ch/pub/index.php?t=99&d=&c=78&p=download-list-cat&l=fr/>) en vaut vraiment la peine!

### 4. Quality Label

En vertu des objectifs fixés dans la Conception 2015, l'une des tâches fondamentales de la CSSP est l'harmonisation de la formation des sapeurs-pompiers. La réalisation de cet objectif passe à la fois par la formation initiale et complémentaire centralisée des instructeurs sapeurs-pompiers et par une assurance-qualité dans le domaine de la formation initiale et complémentaire au niveau des corps de sapeurs-pompiers et de leurs membres.

Pour cette raison, les institutions formatrices des sapeurs-pompiers ont la possibilité de faire certifier



leur offre par la CSSP, sous la forme d'un «Quality Label». Ce certificat confirme que la formation offerte est conforme aux normes nationales suisses sur le plan technique et quant au contenu. Ces normes sont soit des règlements, des manuels et autres publications de la CSSP elle-même, soit des documents de formation de tiers (p. ex. de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers) reconnus par la CSSP.

Le certificat fournit au prestataire de formations de sapeurs-pompiers et à ses clients la garantie que son cours audité est conforme aux normes nationales en termes de techniques. De plus, il constitue pour la CSSP un outil permettant de contrôler dans quelle mesure les bases de formation qu'elle a élaborées ou reconnues sont effectivement enseignées dans le cadre des cours.

En 2018, la CSSP a octroyé le Quality Label aux prestataires de formations de sapeurs-pompiers suivants:

Organisateur	Cours certifié
Inspection des sapeurs-pompiers de Berne	Formation technique de formateurs SP pour cadres
Inspection des sapeurs-pompiers de Lucerne	Cours de formation complémentaire : Chef d'intervention catastrophe KEL (2 parties)
Section spécialisée Protection contre l'incendie Armée/DDPS	Cours d'introduction pour sapeurs-pompiers d'entreprise
Section spécialisée Protection contre l'incendie Armée/DDPS	Cours de base Protection respiratoire pour sapeurs-pompiers d'entreprise
Vogt AG	Cours Ventilateurs
Vogt AG	Cours Machinistes pour véhicules TP et motopompe

## 5. Assurances des sapeurs-pompiers

La solution d'assurance pour les sapeurs-pompiers de l'ensemble de la Suisse de la CSSP, de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et de l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP), introduite le 01.01.2018, a été utilisée pour la première fois l'année dernière. Heureusement, il n'y a eu aucun cas de décès ou d'invalidité.

Les processus définis par les trois partenaires CSSP, FSSP et ASSPP fonctionnent de manière irréprochable.

196 sinistres au total ont été déclarés au 31.12.2018. 146 concernaient l'assurance accidents, 33 l'assurance de choses, 11 l'assurance casco, 3 l'assurance responsabilité civile et 3 l'assurance protection juridique. Sur les 196 sinistres, 168 ont pu être réglés par des indemnités d'un montant total de CHF 36'213,60; 28 dossiers sont toujours en suspens.

## 6. Collaboration avec des partenaires

Au cours de l'exercice sous revue, la CSSP a de nouveau entretenu des échanges constructifs avec ses organisations partenaires. Dans le domaine des sapeurs-pompiers, l'intense collaboration avec la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP) a été consolidée.

La coopération avec les autres organisations à feux bleus (police et services de premiers secours) peut être qualifiée de constructive et efficace. Des projets communs ont été et continuent d'être planifiés, notamment dans le domaine des télécommunications et des appels d'urgence.



Le projet Couloir de secours constitue indéniablement une importante réussite commune des organisations à feux bleus. Dans la mesure où les services d'intervention sur les autoroutes sont souvent confrontés à l'impossibilité d'accéder au lieu de l'accident, l'Office fédéral des routes (OFROU) a accepté que, dans le cadre d'une révision déjà prévue de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, l'obligation de mise en place d'un couloir de secours soit désormais également prévue. Le Conseil fédéral n'a certes pas encore approuvé et mis en application la modification

correspondante de l'ordonnance, mais le projet n'a rencontré aucune résistance au cours de la procédure de consultation. En collaboration avec le bureau de prévention des accidents (bpa), une campagne nationale a également été menée, par le biais d'affiches aux entrées des autoroutes, dans le but de sensibiliser les conducteurs à constituer un couloir de secours et à le laisser libre.



Il convient enfin de souligner la fructueuse coopération avec la CG MPS et son secrétaire général ainsi qu'avec l'autre conférence affiliée, la CRMPPCi.

Afin d'entretenir ces relations partenariales, la CSSP a invité le 16 octobre 2018 des représentants cantonaux, fédéraux et même internationaux des milieux politiques, organisations à feux bleus et partenaires de la protection de la population et également de l'armée à la deuxième édition de l'Event4Partners. La CSSP tenait beaucoup à remercier les représentants des différents secteurs de leur fructueuse collaboration. Mais l'événement avait également pour but d'entretenir les relations existantes de manière informelle et éventuellement d'en nouer de nouvelles. L'événement a eu lieu dans le cadre du cours de formation technique susmentionné «Conduite d'événements majeurs» à Frauenfeld. Le lendemain, les invités ont eu l'opportunité de participer la journée de visite du cours et de se faire ainsi une idée de la formation commune des organisations partenaires.

Nous tenons ici à remercier l'ensemble des partenaires pour leur agréable et constructive collaboration.

## 7. Informations du secrétariat général

### 7.1 Evaluation développement organisationnel

En 2015, un important développement organisationnel a été mis en œuvre au sein de la CSSP et les structures de l'organisation ont été profondément modifiées. Par exemple, un nouveau comité a été constitué, lequel est composé respectivement de cinq représentants de la CI et de la CSISP. Mais l'organigramme du secrétariat général et les profils de poste ont été également adaptés aux nouvelles conditions cadres et les effectifs de personnel ont été augmentés. La nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er juillet 2016 et il a été décidé de contrôler la pertinence des modifications après un délai de deux ans.

L'évaluation du développement organisationnel a donc commencé en 2018. Celle-ci a été divisée en deux domaines: «Secrétariat général» et «Organisation générale de la CSSP».

Lors de l'évaluation du domaine «Secrétariat général», ce sont en particulier les processus, les tâches des différents collaborateurs, la collaboration au sein du secrétariat général et avec des tiers (partenaires externes) qui ont été passés au crible avec un soutien externe. Différents champs d'action ont été identifiés, dont certains ont déjà été traités et résolus. D'autres vont occuper le secrétariat général pendant encore quelques années.

Le comité de la CSSP s'est chargé du domaine «Organisation générale de la CSSP» dans le cadre d'un atelier. Le comité a identifié différents champs d'action dans ce domaine, lesquels feront l'objet d'un examen plus approfondi lors d'un autre atelier à la fin de l'année en cours et de nouvelles mesures seront prises.

### 7.2 Nouveau règlement du personnel

Jusqu'ici, les collaborateurs du secrétariat général était soumis au même règlement du personnel que les collaborateurs de l'établissement cantonal d'assurance (ECA). Dans la pratique, cela s'est toutefois avéré peu judicieux, car certaines conditions cadres ne sont pas identiques dans les deux organisations. En raison des différences existantes, en particulier structurelles, un nouveau règlement du personnel plus moderne a été élaboré conjointement avec les collaborateurs. Celui-ci a été ensuite adopté par le comité et mis en application au 01.01.2019.

### 7.3 Changement de personnel

L'année 2018 a été marquée au secrétariat général par plusieurs départs de collaborateurs, dont certains travaillaient depuis de nombreuses années. Tous les postes vacants correspondants ont de nouveau étaient pourvus.

### 7.4 Déménagement du secrétariat général

Au cours de l'exercice sous revue, la CSSP a fait un grand pas vers son objectif de transférer le secrétariat général dans de nouveaux locaux. Après plusieurs remaniements du concept d'extension de la surface locative et l'adaptation nécessaire au budget fixé, la planification des travaux a pu être achevée avant la fin de l'année. L'exécution est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et le déménagement du secrétariat général pour le début du 2<sup>e</sup> trimestre.

## 8. Statistiques

Grâce aux données de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) relevées par les instances de sapeurs-pompiers cantonales, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution des sapeurs-pompiers de Suisse et du Liechtenstein depuis 2005.

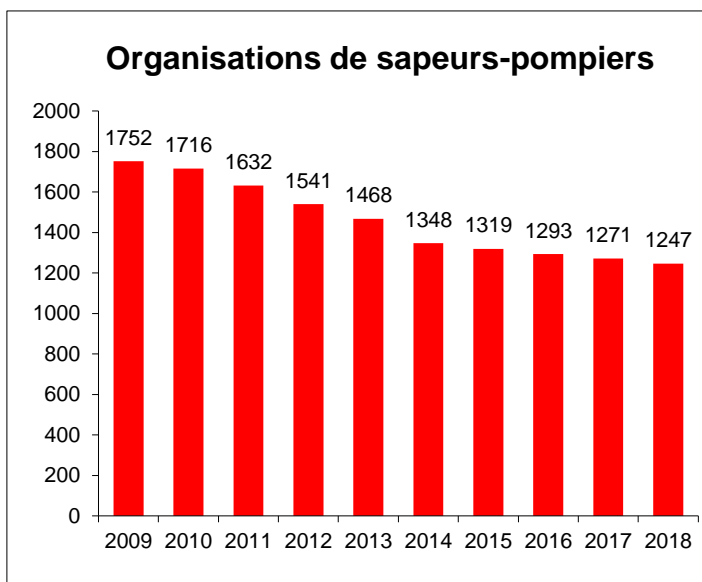
Les statistiques des sapeurs-pompiers pour l'année 2018 montrent à nouveau les performances exceptionnelles fournies par les sapeurs-pompiers de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. À chaque heure du jour et de la nuit, ce sont 854'651 heures d'intervention qui ont été accomplies durant 77'304 interventions déclenchées par une alarme. Cela représente une augmentation de 4'519 interventions (+ 6.2 %), soit 39'650 heures d'intervention (+ 4.9 %). À cela viennent s'ajouter 9'714 interventions planifiées, comportant 58'617 heures d'intervention.

### 8.1 Le nombre total d'organisations de sapeurs-pompiers est quant à lui en légère baisse

Lors du passage à la nouvelle année 2018/2019, le nombre d'organisations de sapeurs-pompiers en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein était de 1'247 (-24). Parmi ces organisations figurent également, outre les casernes de sapeurs-pompiers locales, 181 organisations de sapeurs-pompiers du système de milice ainsi que 16 organisations de sapeurs-pompiers professionnels.

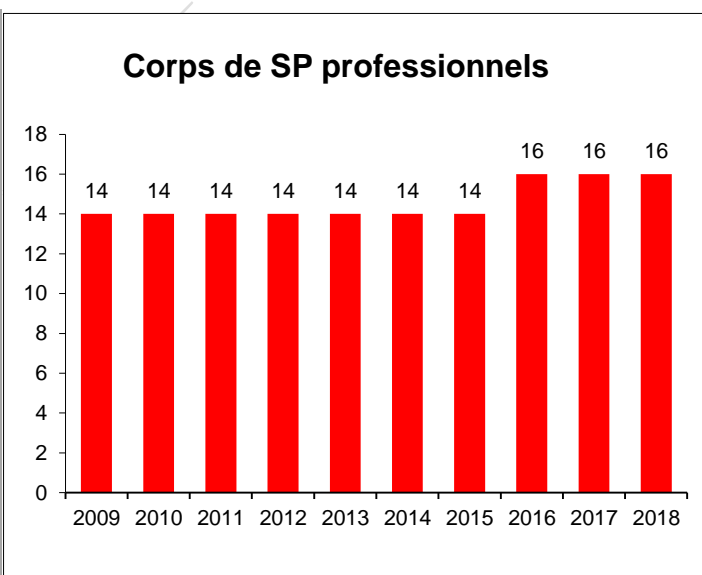
#### Organisations de sapeurs-pompiers

Année	Nombre	Différence	Différence en %
2005	2223	n.e.	n.e.
2006	2114	-109	-4.9%
2007	1985	-129	-6.1%
2008	1870	-115	-5.8%
2009	1752	-118	-6.3%
2010	1716	-36	-2.1%
2011	1632	-84	-4.9%
2012	1541	-91	-5.6%
2013	1468	-73	-4.7%
2014	1348	-120	-8.2%
2015	1319	-29	-2.2%
2016	1293	-26	-2.0%
2017	1271	-22	-1.7%
<b>2018</b>	<b>1247</b>	<b>-24</b>	<b>-1.9%</b>

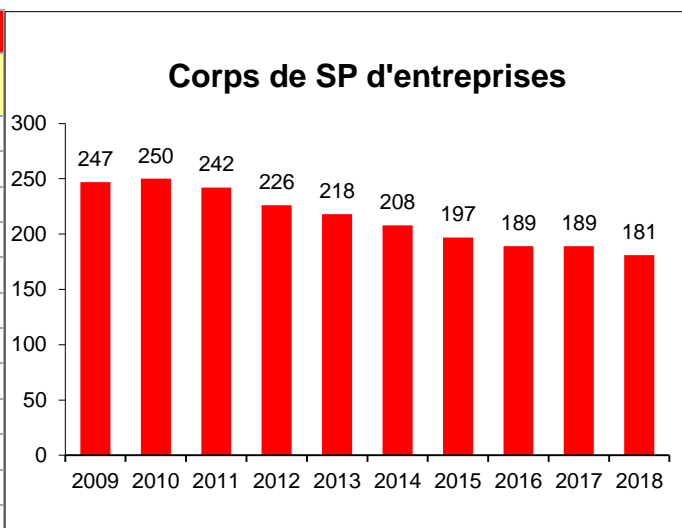


#### Corps de SP professionnels

Année	Nombre	Différence	Différence en %
2005	14	n.e.	n.e.
2006	13	-1	-7.1%
2007	15	2	15.4%
2008	14	-1	-6.7%
2009	14	0	0.0%
2010	14	0	0.0%
2011	14	0	0.0%
2012	14	0	0.0%
2013	14	0	0.0%
2014	14	0	0.0%
2015	14	0	0.0%
2016	16	2	14.3%
2017	16	0	0.0%
<b>2018</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>



Corps de SP d'entreprises			
Année	Nombre	Différence	Différence en %
2005	265	n.e.	n.e.
2006	263	-2	-0.8%
2007	278	15	5.7%
2008	252	-26	-9.4%
2009	247	-5	-2.0%
2010	250	3	1.2%
2011	242	-8	-3.2%
2012	226	-16	-6.6%
2013	218	-8	-3.5%
2014	208	-10	-4.6%
2015	197	-11	-5.3%
2016	189	-8	-4.1%
2017	189	0	0.0%
<b>2018</b>	<b>181</b>	<b>-8</b>	<b>-4.2%</b>

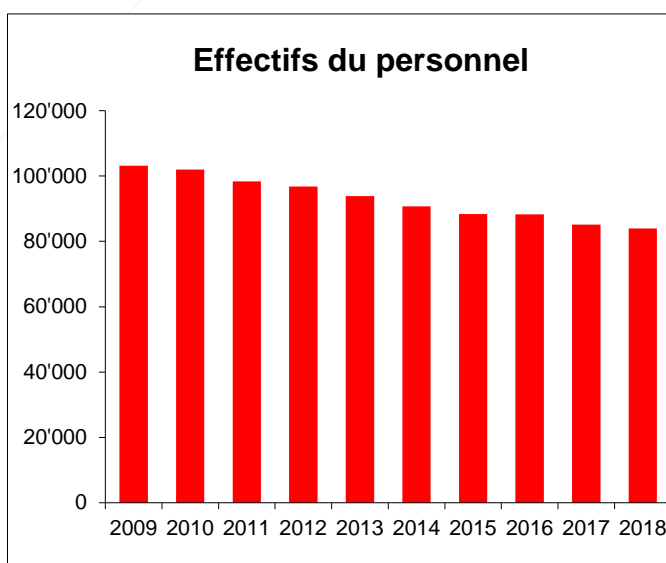


### 8.2 Les effectifs diminuent dans la fourchette habituelle

À la fin de l'année 2018, les effectifs totaux des sapeurs-pompiers en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein comptaient 83'979 membres (-1'185).

Cette diminution des effectifs de 1,39 % se situe dans la fourchette habituelle des dernières années. Une exception a été l'année 2017, au cours de laquelle certains cantons ont introduit un nouveau système de recensement des sapeurs-pompiers qui a permis de recueillir des données statistiques plus précises (par ex., élimination des erreurs dues au double recensement des différents SP).

Effectifs du personnel			
Année	Nombre	Différence	Différence en %
2005	115'370	n.e.	n.e.
2006	113'715	-1'655	-1.43%
2007	107'856	-5'859	-5.15%
2008	104'695	-3'161	-2.93%
2009	103'202	-1'493	-1.43%
2010	101'985	-1'217	-1.18%
2011	98'368	-3'617	-3.55%
2012	96'792	-1'576	-1.60%
2013	93'867	-2'925	-3.02%
2014	90'767	-3'100	-3.30%
2015	88'386	-2'381	-2.62%
2016	88'252	-134	-0.15%
2017	85'164	-3'088	-3.50%
<b>2018</b>	<b>83'979</b>	<b>-1'185</b>	<b>-1.39%</b>



### 8.3 À nouveau davantage de femmes dans les sapeurs-pompiers

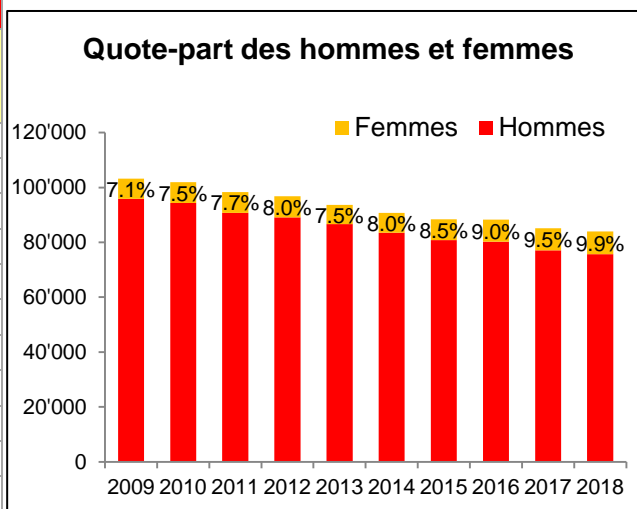
La proportion de femmes dans les organisations de sapeurs-pompiers a augmenté de près de 0,4 % et se monte désormais à 9,9%. Cependant il existe d'énormes disparités entre les cantons.

Cette hausse du pourcentage de femmes est d'autant plus importante si l'on prend en considération la baisse globale du nombre de SP (- 1'185 personnes).

Depuis 2007, le pourcentage de femmes a donc quasiment doublé pour l'ensemble de la Suisse en passant de 5 à 9,9%.

### Quote-part des hommes et femmes

Année	Hommes	Femmes	Hommes en %	Femmes en %
2007	102'442	5'414	95.0%	5.0%
2008	97'837	6'858	93.4%	6.6%
2009	95'864	7'338	92.9%	7.1%
2010	94'325	7'660	92.5%	7.5%
2011	90'776	7'590	92.3%	7.7%
2012	89'070	7'722	92.0%	8.0%
2013	86'622	7'045	92.5%	7.5%
2014	83'549	7'218	92.0%	8.0%
2015	80'862	7'524	91.5%	8.5%
2016	80'297	7'955	91.0%	9.0%
2017	77'111	8'053	90.5%	9.5%
<b>2018</b>	<b>75'645</b>	<b>8'334</b>	<b>90.1%</b>	<b>9.9%</b>



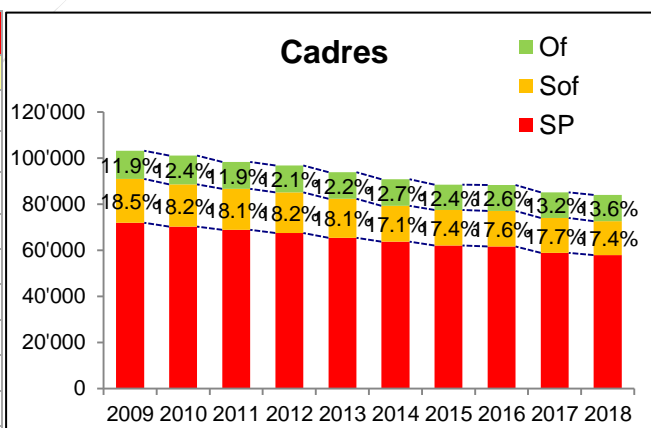
#### 8.4 Près d'un tiers des personnes affectées sont des cadres

Les cadres sapeurs-pompiers sont – outre les quelque 1'300 instructeurs – chargés de la formation et de la formation complémentaire des membres des sapeurs-pompiers et prennent la direction des opérations lors des interventions.

En 2018, le nombre de cadres a légèrement diminué de 230 par comparaison à l'année précédente pour s'établir à 26'047, le nombre d'officiers ayant légèrement augmenté de 168 et le nombre de sous-officiers ayant diminué de 398.

### Cadres

Année	SP	Of	Sof	Of%	Sof%
2007	75'230	12'880	19'746	11.9%	18.3%
2008	72'468	12'699	19'528	12.1%	18.7%
2009	71'876	12'258	19'068	11.9%	18.5%
2010	70'213	12'486	18'360	12.4%	18.2%
2011	68'858	11'702	17'808	11.9%	18.1%
2012	67'486	11'738	17'568	12.1%	18.2%
2013	65'406	11'491	16'970	12.2%	18.1%
2014	63'696	11'544	15'527	12.7%	17.1%
2015	62'094	10'943	15'349	12.4%	17.4%
2016	61'619	11'121	15'512	12.6%	17.6%
2017	58'887	11'226	15'051	13.2%	17.7%
<b>2018</b>	<b>57'932</b>	<b>11'394</b>	<b>14'653</b>	<b>13.6%</b>	<b>17.4%</b>



#### 8.5 Le nombre d'interventions a augmenté

Toutes les interventions des sapeurs-pompiers déclenchées par une alarme en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein sont recensées dans les statistiques annuelles des sapeurs-pompiers, d'une part en fonction du nombre d'interventions et, d'autre part, en fonction du nombre d'heures d'intervention. De plus, les catégories principales des interventions sont déterminées par rapport aux tâches essentielles des sapeurs-pompiers.

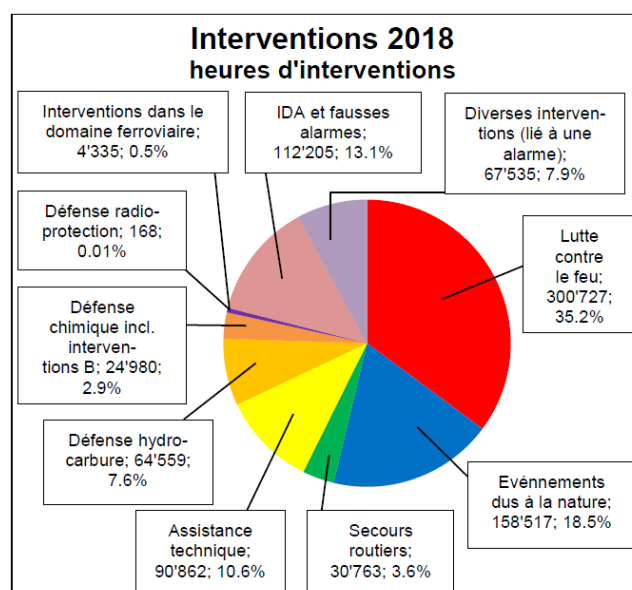
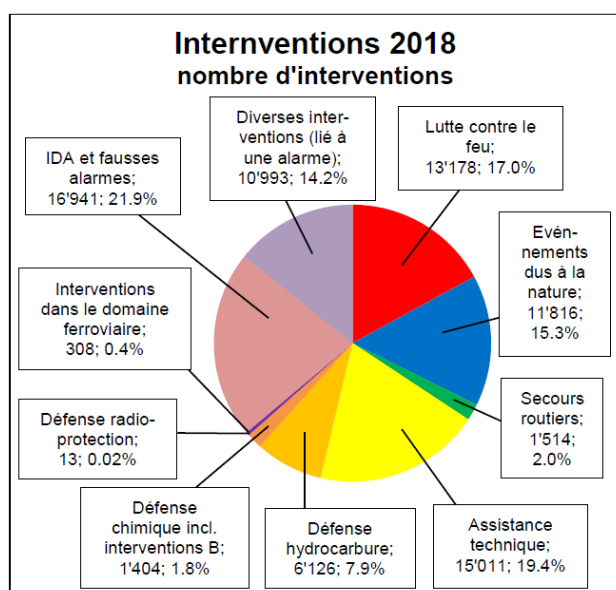
En 2018, 77'304 événements déclenchés par des alarmes ont causé une grande variété de sinistres, allant de véritables incendies signalés par de nombreuses installations de détection automatique (y compris les fausses alertes) à un grand nombre d'assistances techniques.

Il convient de noter en particulier qu'en 2018, le nombre d'événements naturels a de nouveau augmenté massivement, après avoir chuté relativement fortement en 2017. En 2018, le nombre d'assistances techniques a de nouveau augmenté.

Certains sinistres sont relativement rares, mais ont souvent de graves conséquences psychologiques (par ex. les secours aux accidentés de la route) ou nécessitent une spécialisation (par ex. la lutte contre les accidents chimiques, la radioprotection, les interventions sur les installations ferroviaires).

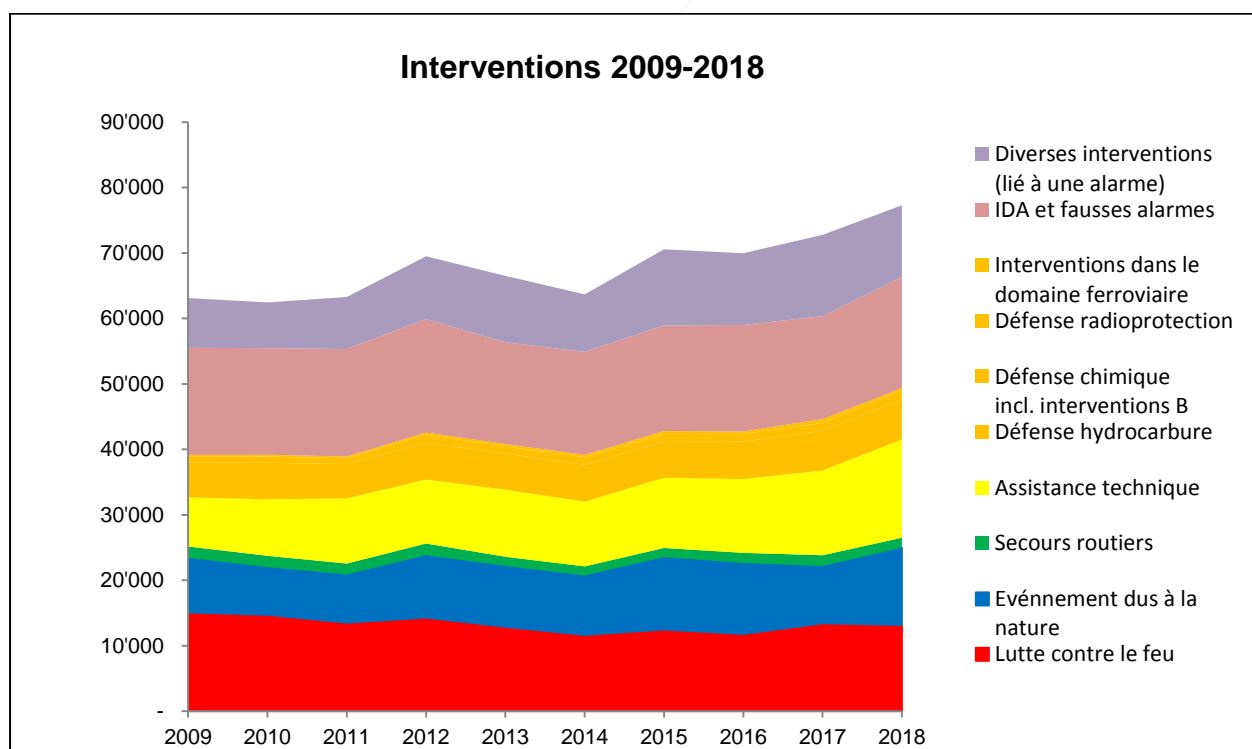
<b>Interventions - nombre d'interventions</b>	2017		2018		Diff
Lutte contre le feu	13'437	18.5%	13'178	17.0%	-259
Événements dus à la nature	8'740	12.0%	11'816	15.3%	3'076
Secours routiers	1'658	2.3%	1'514	2.0%	-144
Assistance technique	12'946	17.8%	15'011	19.4%	2'065
Défense hydrocarbure	6'066	8.3%	6'126	7.9%	60
Défense chimique incl. interventions B	1'192	1.6%	1'404	1.8%	212
Défense radioprotection	20	0.0%	13	0.0%	-7
Interventions dans le domaine ferroviaire	570	0.8%	308	0.4%	-262
IDA et fausses alarmes	15'724	21.6%	16'941	21.9%	1'217
Diverses interventions (lié à une alarme)	12'432	17.1%	10'993	14.2%	-1'439
<b>Total des interventions - nombre</b>	<b>72'785</b>	<b>100.0%</b>	<b>77'304</b>	<b>100.0%</b>	<b>4'519</b>

<b>Interventions - heures d'intervention</b>	2017		2018		Diff
Lutte contre le feu	333'653	40.9%	300'727	35.2%	-32'926
Événements dus à la nature	103'995	12.8%	158'517	18.5%	54'522
Secours routiers	31'133	3.8%	30'763	3.6%	-370
Assistance technique	85'384	10.5%	90'862	10.6%	5'478
Défense hydrocarbure	63'717	7.8%	64'559	7.6%	842
Défense chimique incl. interventions B	20'785	2.6%	24'980	2.9%	4'195
Défense radioprotection	179	0.0%	168	0.0%	-11
Interventions dans le domaine ferroviaire	6'957	0.9%	4'335	0.5%	-2'622
IDA et fausses alarmes	106'280	13.0%	112'205	13.1%	5'925
Diverses interventions (lié à une alarme)	62'918	7.7%	67'535	7.9%	4'617
<b>Total des interventions - heures</b>	<b>815'001</b>	<b>100.0%</b>	<b>854'651</b>	<b>100.0%</b>	<b>39'650</b>



## Interventions 2005-2018

Année	Total	Lutte contre le feu	Evénement dus à la nature	Secours routiers	Assistance technique	Défense hydrocarbure	Défense chimique incl. interventions B	Défense radioprotection	Interventions dans le domaine ferroviaire	IDA et fausses alarmes	Diverses interventions (lié à une alarme)
2005	69'339	14'823	13'102	1'787	9'161	4'776	712	12	101	17'202	7'663
2006	71'005	16'307	12'162	1'735	7'949	4'587	893	18	181	16'249	11'024
2007	71'020	13'408	14'746	1'714	8'354	5'466	872	13	241	15'634	10'572
2008	64'865	15'503	8'846	1'597	8'846	5'275	1'000	11	199	16'420	7'168
2009	63'124	15'094	8'351	1'727	7'489	5'296	885	17	297	16'361	7'607
2010	62'457	14'731	7'281	1'732	8'649	5'568	931	16	274	16'293	6'982
2011	63'294	13'523	7'362	1'679	9'950	5'248	881	14	259	16'418	7'960
2012	69'509	14'304	9'541	1'777	9'770	5'611	1'248	12	318	17'346	9'582
2013	66'517	12'893	9'299	1'403	10'248	5'523	1'062	26	365	15'558	10'140
2014	63'686	11'658	9'077	1'391	9'886	5'651	1'141	15	341	15'737	8'789
2015	70'578	12'477	11'060	1'406	10'713	5'496	1'188	19	448	16'142	11'629
2016	69'975	11'803	10'850	1'541	11'277	5'701	1'190	19	353	16'283	10'958
2017	72'785	13'437	8'740	1'658	12'946	6'066	1'192	20	570	15'724	12'432
<b>2018</b>	<b>77'304</b>	<b>13'178</b>	<b>11'816</b>	<b>1'514</b>	<b>15'011</b>	<b>6'126</b>	<b>1'404</b>	<b>13</b>	<b>308</b>	<b>16'941</b>	<b>10'993</b>



## 8.6 Conclusion

Bien que les données statistiques apportent une vue d'ensemble de l'évolution des sapeurs-pompiers en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein, l'interprétation des chiffres doit cependant être faite en premier lieu au niveau cantonal, car les différences entre les cantons sont considérables compte tenu de leurs différences de surface, topographie et structures démographique et politique.

Le rapport complet relatif à la statistique 2018 peut être téléchargé sur le site Internet de la CSSP, sous le lien suivant: <http://www.feukos.ch/de/unterlagen/feuerwehrstatistik/>



## 9. Comptes annuels

Les comptes annuels 2018 affichent un excédent de recettes de CHF 43'060. Les actifs progressent donc à CHF 76'700 au 31.12.2018.

<b>Compte de résultat</b>		<b>Recettes</b>	<b>Depenses</b>
<b>1 Cercle comptable 1: financement de base</b>			
Recettes prestation de services		5'252	
Contributions des cantons		1'640'000	
Prélèvement du cercle 2		283'000	
<b>RECETTES</b>		<b>1'928'252</b>	
Dépenses prestations de services			72'613
Dépenses pour le personnel			1'255'298
Dépenses d'exploitation			520'416
<b>DEPENSES</b>			<b>1'848'325</b>
	Solde		<b>79'926</b>
<b>2 Cercle comptable 2: financement des frais de cours</b>			
Recettes des cours		1'423'275	
<b>RECETTES</b>		<b>1'423'275</b>	
Frais de cours			739'418
Dépenses personnel EM de cours			283'710
Frais développement de cours			20'000
Prélèvement en faveur du cercle 1			283'000
<b>DEPENSES</b>			<b>1'326'128</b>
	Solde		<b>97'147</b>
<b>3 Cercle comptable 3: financement de projets</b>			
Financement spécial		185'000	
Prélèvement du cercle 4		0	
<b>RECETTES</b>		<b>185'000</b>	
Total dépenses projets			185'000
<b>DEPENSES</b>			<b>185'000</b>
	Solde		<b>0</b>
<b>4 Cercle comptable 4: fonds</b>			
Ventes manuels + règl. y compris frais d'envoi		140'570	
Recettes prestations de services et de certificatio		30'000	
<b>RECETTES</b>		<b>170'570</b>	
Frais manuels + règl.			140'419
Amortissement exceptionnel du stock			150'000
Frais Quality Label			14'164
Prélèvement en faveur du cercle 3			0
<b>DEPENSES</b>			<b>304'583</b>
	Solde		<b>-134'013</b>
<b>Aperçu tous les cercles</b>			
Recettes tous les cercles comptables		3'707'097	
Depenses tous les cercles comptables			3'664'037
	Solde		<b>43'060</b>



## Bilan au 31.12.2018

	2017	2018
<b>Actifs</b>		
<i>Actif circulant</i>		
Caisse	238	577
Compte courant BCBE no 16 252.501.2.23	152'234	16'131
Compte d'épargne BCBE no 42 4.036.465.81	2'077	2'077
Compte courant RAIFFEISEN no 61.9324.2	219	420'381
Compte de construction RAIFFEISEN no 61.9324.1	0	385'736
Créances résultant de prestations	52'151	19'185
Créances envers l'Administration féd. des contrib.	174	5'894
Retrait anticipé développement org. CSSP	0	673
Retrait anticipé Gr Trav cours ABC	185	80'835
Païement anticipé pour traductions	60'141	92'100
Stock de règlement	329'254	155'580
Actifs de régularisation	41'422	21'530
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>638'093</b>	<b>1'200'699</b>
<i>Actif immobilisé</i>		
Banque RAIFFEISEN part sociale	200	200
RAIFFEISEN compte de placement no. 61.9328.4	0	200'000
Mobilier + équipements	3'000	1
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>3'200</b>	<b>200'201</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>641'293</b>	<b>1'400'900</b>
<b>Passifs</b>		
<i>Capital d'emprunt</i>		
Dettes envers des tiers	104'287	309'989
Contrat de prêt de base RAIFFEISEN	0	416'250
Compte temporaire des salaires	11'919	3'625
Dettes envers l'Administration féd. des contrib.	0	0
Passifs de régularisation	24'896	13'000
Provision vacances et heures supplémentaires	105'000	150'000
Provision recrutement	0	15'000
Provision entretien et réparations	0	14'300
Provision acquisition Software DMS	0	50'000
Provision Frais de développement de cours	0	20'000
Provision paiement anticipé pour audits en 2018	14'000	0
Provision projet manuel Conduite évén. Majeurs	0	1'200
Provision projet manuel Méthodologie/Didactique	111'970	73'090
Provision projet manuel Service du matériel (i)	29'903	1'914
Provision projet manuel ABC (i)	50'000	50'000
Provision projet plateforme internet Concession radio	20'000	20'000
Provision directive Aliment. en eau d'extinction	45'418	19'956
Provision projet Conception 20XX	15'000	30'000
Provision projet Assurances SP	10'754	0
Provision projet Communication SP	49'533	49'533
Provision GAK	0	45'000
Provision certifications instructeurs SP (FSEA)	0	20'000
Provision pour des projets divers	14'930	21'300
<b>Total capital d'emprunt</b>	<b>607'610</b>	<b>1'324'157</b>
<i>Capital propre</i>		
Fortune au 01.01	13'839	33'683
Excédent de recettes	19'843	43'060
<b>Fortune au 31.12.</b>	<b>33'683</b>	<b>76'743</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>641'293</b>	<b>1'400'900</b>